



Breuillet

DECISION DU MAIRE

2023 / 062 / AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de faire appel à une société possédant les compétences requises pour procéder aux travaux de raccordement électrique du Groupe Scolaire Camille Magné, bâtiment Grands Sorciers ;

Considérant que la convention N°DA21/061222 de mise en service groupée au Réseau Public de Distribution d'Electricité de la société ENEDIS, représentée par, Madame LOURENCO Tania, Cheffe de Pôle, répond en tous points aux besoins de la municipalité ;

DECIDE

ARTICLE 1. D'accepter la convention N°DA21/061222 à la mise en service des raccordements groupés avec la société ENEDIS, domiciliée 3 place Arthur Chaussy – BP 50 – 77002 MELUN.

ARTICLE 2. La proposition de raccordement électrique au Réseau Public de Distribution d'Electricité s'élève à **3 031,20 € HT, soit 3 637.44 € TTC (Trois mille six cent trente-sept Euros et quarante-quatre centimes toutes taxes comprises).**

ARTICLE 3. D'imputer la dépense correspondante comme suit :

✚ Part investissement du budget VILLE :

- Gestionnaire : BATI
- Fonction : 201
- Nature : 21351
- Opération : GEOT
- Service : BATI
- Antenne : BATGSCM

Mis en ligne le 04/08/2023 à 17h21

Mairie : 42, Grande Rue / BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 04/08/2023
Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20230531-2023062AGD-

ARTICLE 4. Ampliation adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Madame LOURENCO Tania, Cheffe de Pôle.

FAIT À BREUILLET, LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT TROIS.



Le Maire,

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/08/2023 à 17h21

REÇU EN PREFECTURE
le 04/08/2023

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20230531-2023062AGD-